

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 22 juin 2023

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.  
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

**Absents excusés**

Mme Christine CORBILLON  
M. Gérald BOUSSICAULT

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,  
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

**POINT N°8 – CCAS : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation fait apparaître un résultat de + 30 631,12 € ventilé comme suit :

- Résultat de l'exercice 2022	+ 14 824,20 €
- Report du résultat antérieur	+ 15 806,92 €

Conformément à l'instruction M14, Monsieur PAVILLON propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Budget 2023 Compte 002 Résultat reporté : + 30 631,12 €

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

